

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 870-4
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines qui se tiendra le 14 décembre 2021, en la salle Oscar-Deschênes, du Centre Jean-Guy-Cardinal situé au 156, 3^e Avenue à Sainte-Anne-des-Plaines, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 870-4 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.
2. L'objet de ce règlement est l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ce projet impose des règles de conduite, notamment en matière de contrats entre la Ville et des parents des élus, de dons ou d'avantages reçus par les élus, de conflits d'intérêts et de confidentialité des informations reçues et il prévoit diverses sanctions pour en assurer le respect.

3. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 3^e étage de l'hôtel de ville, 139, boulevard Sainte-Anne, à Sainte-Anne-des-Plaines, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 24 novembre 2021.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA
Greffière